

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 8 octobre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 1^{er} octobre 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : néant

Pouvoirs de : Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à M. DU PONTAVICE Quentin
M. FIORONI Stéphanie à Mme PORTEVIN Christine
M. GARCIN Aurélien à Mme FEUTRIER Lucie
M. GRANGAUD Sélim-Thomas à M. BERARD Maxime
M. MOULIN Dominique à M. CHARPIOT François

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Culture : Théâtre du Briançonnais : Convention « Les traversées » : Demande de subvention

N°20241008-03

Rapporteur : Mme Cathy Pichet

Annexe : Convention « Les Traversées »

Synthèse et exposé des motifs

Le théâtre du Briançonnais organise depuis 2012, des spectacles délocalisés sur la commune, dans le cadre de sa tournée des « Traversées ». Dans le cadre de ce partenariat, trois spectacles se tiennent chaque année sur Guillestre. Pour cette saison, les trois spectacles sont les suivants :

- Tempête, Collectif du Prélude

Date : le mardi 15 octobre 2024, à 20h00 et à 14h pour le collège.

- Failles, Face Nord Opus 2 Cie La Féroce

Date : le vendredi 17 janvier 2025, à 20h et à 14h pour le collège.

- L'extraordinaire n'aura pas lieu, Cie Soleil Vert

Date : le jeudi 27 mars 2025 à 20h

Les spectacles présentés sont de qualité et drainent un public régulier. Il est souligné l'importance d'avoir une culture de proximité et donc tout l'intérêt de ces tournées.

Dans le cadre de ce partenariat, le théâtre sollicite une subvention d'un montant de 6 000 € par an. Ce montant est identique depuis plusieurs années.

Il est proposé au conseil municipal de valider cette collaboration pour la saison 2024/2025.

Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la nécessité de maintenir une offre culturelle de proximité sur la commune de Guillestre ;

CONSIDERANT la qualité des spectacles proposés par le Théâtre du Briançonnais ;

VU les termes de la convention annexée à la présente ;

VU l'avis du bureau du 30 septembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention sur ce partenariat culturel annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention relative aux « Traversées » avec l'association de développement artistique et culturel de la communauté de communes du Briançonnais pour la saison culturelle 2024/2025 ;
- **DECIDE** le versement d'une subvention de 6.000 € à l'ADAC/CCB, cette somme sera inscrite au budget « animation – communication » 2025, sur l'article n°65748.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 10 octobre 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 10 octobre 2024

Publié le : 10 octobre 2024

